



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombres de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 15
Date de convocation : 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mars à deux heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Vouvant s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation en date du 5 mars 2026 et sous la présidence de Xavier PHILIPPOT, Maire de VOUVANT.

Etaient présents : Xavier PHILIPPOT, David MAROLLEAU, Guy MOREAU, Didier BELAUD, Pierre LEGAL, Sylvie MEUNIER, Anthony METAY, Jean-Pierre GOIN, Gilles BERLAND, Yves ROUSSEAU, Danièle BELAUD, Yoann GREGOIRE, Dominique POUVREAU, Ludovic GERON, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Anne-France GARRY à Sylvie MEUNIER

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 février 2026
2. Création de poste d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe à temps complet
3. Création de poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30h00)
4. Amende de police 2026- zone 20 D31
5. Avenant n°1 - GUILLEBEAUD
6. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 F2VRIER 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents

DECISIONS

Délibération n° 2026-03-10 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à complet du 1^{er} avril 2026.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à complet du 1^{er} avril 2026.

Délibération n° 2026-03-11 Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30h00)

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30h00) à complet du 1^{er} avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30h00) à complet du 1^{er} avril 2026.

Délibération n° 2026-03-12 Sollicitation des amendes de police 2026 auprès du Département de la Vendée

Le département doit dresser la liste des projets bénéficiaires d'un financement au titre du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants. Le montant de cette dotation est établi en tenant compte de l'enveloppe allouée par l'Etat pour l'année concernée, des critères d'éligibilité et des priorités définies par l'assemblée départementale.

Pour l'année 2026, les priorisations du Département sont les suivantes :

- Les aménagements visant principalement à inciter les automobilistes à réduire leur vitesse (chicanes, écluses, etc.)
- Les aménagements renforçant la sécurité des usagers vulnérables tels que les piétons, les cyclistes et les conducteurs de deux-roues motorisés (cheminements doux, élargissements de trottoirs, etc.)

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département au titre des amendes de police 2026 pour l'aménagement de la zone 20 sur la D31.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter le Département de la Vendée au titre des amendes de police 2026 pour l'aménagement en zone 20 de la D31.

Délibération n° 2026-03-13 Avenant au marché de la construction de la maison de sante – Lot 1 GUILLEBEAUD

Suite à des travaux complémentaires pour la construction d'un mur de soutènement et d'enduit, le marché de la construction de la maison de santé pour le lot n° 1 – GUILLEBEAUD initialement prévu à hauteur de 280 000,00 € HT et réactualisé à la somme de 287 963,36 € HT.


Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les devis complémentaires pour un montant de 7 963,36 € HT et le nouveau montant du marché pour le lot n° 1 - GUILLEBEAUD pour un montant HT de 287 963,36 € HT.

Fin de la séance : 21h35

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Guy MOREAU



Xavier PHILIPPOT

